

<p><u>Nombres de délégués</u> - Afférents au Conseil : 50 En exercice : 50 Présents : 48 Pouvoir : 2 Qui ont pris part à la délibération : 50 Votes exprimés : 50 POUR : CONTRE : Abstentions : <u>Date de la convocation</u> : 2 avril 2026 <u>Date d'affichage</u> : 2 avril 2026</p>



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Marcel GEORGES, Président en tant que membre le plus âgé.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Valérie DUNY – Valéry GUICHARD – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Alain BORDE – Florian FRAYER – Jane FFRENCH – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Stéphane DOREY – Magali SAUCOURT – Stéphane MOREL – Pascal MOTTOT – Constance MITENNE – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Fabien CHATENET – Frédéric BOUSIGNAC – Jean-Michel SABAN – Jessica VASSEUR – Bertrand LEBLANC – Séverine CONNANT – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Didier GORSKI – Claudine MANIGAULT – Jean-Pierre REYNAUD – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Michel BARDET – Hélène KLUYVER – Philippe LARDIN – Monique LAVIEU – Arnaud ROSIER – Bernard CURY – Joëlle DOLLE – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Roger-Pierre MEURIOT – Hubert NAULOT – Anne RENARD – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Christophe GENTIL, absent excusé pouvoir à Stéphane MOREL – Pascal DUBOIS, absent excusé pouvoir à Valérie DUNY

Secrétaire de séance : Bruno CHARMET

Objet de la délibération
ELECTION DU PRESIDENT

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Marcel GEORGES, conseiller communautaire le plus âgé, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire, a dénombré quarante-huit délégués présents et deux pouvoirs. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L 5211-1 était remplie.

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs : Madame Jacqueline DE DEMO et Constance MITENNE

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Madame Sandra PICART
Monsieur Xavier COURTOIS
sont candidats à la présidence de la Communauté de Communes du Serein.

Chaque candidat expose leur motivation pour la candidature à ce poste.

En application de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre, et ces modalités aux opérations de vote dont les résultats figurent au procès-verbal annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin suivants :

- Nombre de votants :	50
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	50
- Majorité absolue :	26

Ont obtenu	Madame Sandra PICART	27 voix
	Monsieur Xavier COURTOIS	23 voix

PROCLAME Madame Sandra PICART, Présidente de la Communauté de Communes du Serein et la déclare installée.

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Bruno CHARMET



La Présidente,
Sandra PICART



PUBLIEE LE 16/04/2026

